

### 3. Comment entrer dans la zone euro dans de bonnes conditions

La République tchèque, de même que les neuf autres pays qui ont adhéré récemment à l'Union européenne, s'est engagée à entrer dans la zone euro et, d'une manière générale, à mener des politiques de nature à faciliter cette entrée. Ces conditions sont assurément des plus opportunes pour la participation à l'UE. Les effets peuvent être certainement très importants sur le plan économique, non seulement parce qu'il est avantageux d'être membre d'une grande zone monétaire, mais aussi parce que les conditions fixées pour l'entrée favorisent une inflation faible et stable et une réduction du déficit budgétaire et de la dette publique, autant d'éléments qui en eux-mêmes améliorent les perspectives de croissance. Néanmoins, les conditions d'entrée posent une série de problèmes qui, on l'a vu au premier chapitre, impliquent de délicates décisions quant à la chronologie et à la stratégie optimales pour l'entrée.

Les futurs membres de la zone euro ont une très grande maîtrise de la procédure d'entrée et ils peuvent dans une large mesure influencer *de facto* sur la date de l'entrée. C'est le gouvernement qui décide de déclencher la procédure officielle en choisissant la date de demande d'adhésion au MCE II. De plus, ce sont bien entendu les gouvernements qui, avec les banques centrales, prennent les mesures nécessaires pour remplir les conditions budgétaires et monétaires qu'imposent les critères de Maastricht (voir l'annexe 3.A1).

On examinera tout d'abord la stratégie des autorités tchèques pour l'entrée dans la zone euro, puis les questions liées plus spécifiquement aux principaux critères de Maastricht. L'encadré 3.1 résume l'évaluation de la politique tchèque dans ce domaine.

#### **La stratégie tchèque pour l'adoption de l'euro est solide**

La stratégie d'adoption de l'euro est le fruit d'une étroite coopération et d'un dialogue permanent entre la Banque centrale et le gouvernement, en particulier le ministre des Finances. La Banque centrale a fait part pour la première fois au gouvernement, à la fin de 2002, de sa position officielle sur l'entrée dans la zone euro. Cette base de discussion a été suivie d'une seconde déclaration de la Banque

### Encadré 3.1. **Évaluation de la politique concernant l'entrée dans la zone euro**

- La **stratégie tchèque pour l'entrée dans la zone euro** est recommandable à de nombreux égards. Elle s'inscrit dans le cadre d'un processus de dialogue et d'accord explicite entre la Banque centrale et le gouvernement qui a influé sur les anticipations et réduit donc l'incertitude sur les marchés. Elle est également judicieuse en elle-même. L'objectif consistant à éviter une participation au MCE II d'une durée supérieure à deux ans atténuera en particulier le risque d'instabilité inopportune du taux de change. De plus, une procédure d'évaluation annuelle permet de ne pas avoir à annoncer longtemps à l'avance la date d'entrée dans le MCE II ou la date d'entrée dans la zone euro, solution plus risquée.
- La difficulté la plus immédiate au regard des **critères de Maastricht** est le niveau élevé du déficit budgétaire; des progrès tangibles devront être accomplis dans l'assainissement budgétaire pour que les autorités de l'UE aient des chances de se prononcer positivement sur la situation budgétaire.
- L'**objectif d'inflation** de 3 pour cent fixé par la Banque centrale pour la période précédant l'adhésion à la zone euro est justifiable dans une optique à moyen terme. Cependant, les autorités tchèques pourraient éprouver de la difficulté à convaincre de la conformité de cet objectif avec le critère d'inflation de Maastricht. Elles devraient donc examiner de près comment les critères de Maastricht sont interprétés et appliqués par la Commission européenne et par la Banque centrale européenne (BCE) et ajuster leur stratégie de communication en conséquence.

en juillet 2003. La stratégie a été finalement approuvée par une résolution du gouvernement d'octobre 2003 et elle s'est doublée d'une déclaration officielle conjointe de la Banque centrale et du gouvernement (Banque nationale tchèque et gouvernement tchèque, 2003). La Banque centrale a joué un rôle clé dans l'élaboration de cette stratégie et son action sera également déterminante pour que l'entrée dans la zone euro se fasse dans de bonnes conditions, mais la décision finale sur l'adhésion au MCE II sera prise bien entendu par le gouvernement.

Les éléments essentiels de cette stratégie très prudente sont les suivants :

- L'entrée dans le MCE II n'aura lieu qu'en cas de forte probabilité d'une première évaluation positive de la part des autorités de l'UE pour le respect des critères de Maastricht (en principe, un premier rapport d'évaluation peut intervenir dans un délai légèrement supérieur à deux ans à compter de l'adhésion au MCE II). Cela ne veut pas dire nécessaire-

ment que les critères doivent être remplis avant l'entrée dans le MCE II, mais il faut pouvoir considérer qu'ils seront remplis au moment de l'évaluation (voir l'encadré 3.2 en ce qui concerne le calendrier de l'entrée). Un aspect particulièrement important du point de vue des critères monétaires est l'interaction entre l'inflation et le taux de change. Le régime actuel de ciblage de l'inflation prête nécessairement déjà attention aux fluctuations du taux de change du fait de la très grande ouverture de l'économie, mais le MCE II impose une contrainte supplémentaire sous la forme d'un objectif explicite de taux de change. Le risque est que la réalisation de la stabilité des prix devienne incompatible avec l'objectif de taux de change, et inversement. Il est crucial dans ce contexte de veiller à ce que les salaires restent déterminés par les mécanismes du marché.

- Il y aura une évaluation annuelle de la préparation de l'économie tchèque à l'entrée dans le MCE II et à l'adhésion à la zone euro. Cette évaluation ne concerne pas seulement la capacité de respecter les critères de Maastricht, mais aussi le degré d'alignement de l'économie tchèque sur celle de la zone euro<sup>1</sup>. L'évaluation sera effectuée par la Banque nationale tchèque en concertation avec les ministres compétents. Elle comportera une proposition au gouvernement sur le point de savoir s'il convient ou non d'engager la procédure d'entrée dans le MCE II. La date fixée pour la première évaluation est le 31 décembre 2004. La Banque nationale tchèque prévoit de rendre public l'arrière-plan analytique du rapport et de présenter ses conclusions lors d'une réunion avec des analystes.

La stratégie d'entrée dans la zone euro est recommandable à de nombreux égards. Le processus de dialogue et d'accord explicite entre la Banque centrale et le gouvernement a influé sur les anticipations et réduit ainsi l'incertitude sur les marchés. Cette stratégie est également judicieuse en elle-même, notamment en ce qu'elle prévoit une durée minimale de participation au MCE II afin d'atténuer les risques de spéculation contre le taux de change. De plus, les autorités tchèques se gardent bien de promesses très aléatoires en n'annonçant pas longtemps à l'avance la date d'entrée dans le MCE II ou la date d'adhésion à la zone euro. Certes, faire connaître longtemps à l'avance la date fixée pour l'entrée peut faciliter l'adoption des mesures nécessaires pour réaliser les objectifs monétaires et budgétaires, mais cette solution ne sera crédible que si les marchés ont le sentiment que les objectifs sont susceptibles d'être atteints. Le risque est d'avoir à modifier la date annoncée, ce qui peut faire douter de la détermination à réaliser les objectifs monétaires et budgétaires.

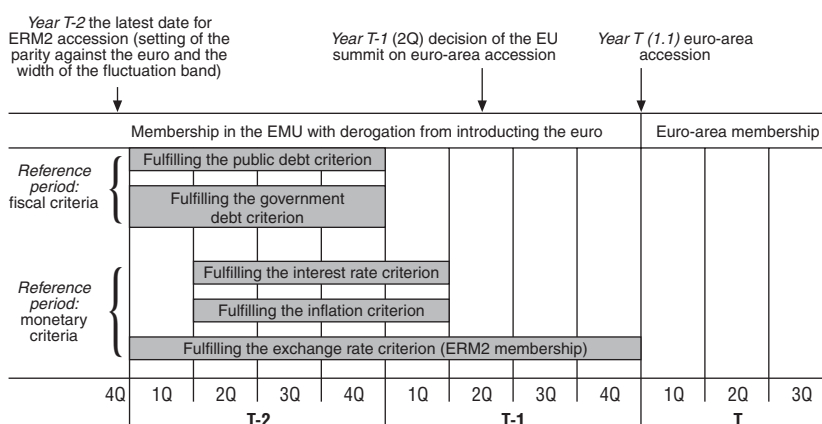
La stratégie pour l'entrée dans la zone euro ne comporte aucun engagement officiel, mais les documents rendus publics par le gouvernement et la Ban-

### Encadré 3.2. Calendrier de la procédure d'évaluation pour l'entrée dans la zone euro

L'adhésion à la zone euro comporte essentiellement deux étapes. Tout d'abord, l'État membre prend la décision d'entrer dans le MCE II et doit rester dans ce système durant au minimum deux ans. À la fin de ces deux années commence la procédure d'évaluation au regard des critères de Maastricht. Une évaluation peut avoir lieu à tout moment à la demande de l'État membre, de sorte qu'en principe une évaluation est possible à la fin des deux années de participation au MCE II, et que le pays peut, en théorie, entrer dans la zone euro quelques mois après la fin de la période obligatoire de participation au MCE II. Il y a deux rapports d'évaluation, l'un de la Commission européenne et l'autre de la BCE. Ces évaluations sont indépendantes (même s'il peut y avoir certains échanges d'informations ou de points de vue au stade préparatoire); il s'agit d'évaluer parallèlement le respect des critères de Maastricht par le pays concerné. C'est le Conseil qui prend la décision finale quant à la participation à la zone euro.

Si l'on veut obtenir une évaluation positive du premier coup, les périodes critiques pour le respect des critères de Maastricht se situent durant la participation au MCE II. Surtout, l'inflation est évaluée sur la période de 12 mois précédant l'évaluation et, selon le critère applicable pour le déficit, celui-ci ne doit pas dépasser 3 pour cent à la fin de l'exercice budgétaire précédant l'évaluation par la Commission européenne et par la BCE (tableau 3.1). En fonction du calendrier

Tableau 3.1. Le respect des critères de Maastricht : problème de calendrier



Source : Komárek et al. (2003).

### Encadré 3.2. **Calendrier de la procédure d'évaluation pour l'entrée dans la zone euro** (suite)

de l'évaluation et de la procédure de finalisation des chiffres budgétaires, cela peut signifier que, stricto sensu, le déficit à prendre en compte pourrait être celui de la première ou de la deuxième année de participation au MCE II. Bien entendu, la condition auxiliaire, à savoir que le critère peut être respecté même si le seuil de 3 pour cent est dépassé, dès lors que le déficit a « diminué de manière substantielle et atteint un niveau proche de 3 pour cent », prévoit la possibilité d'un respect moins strict, mais ménage également plus de latitude à la BCE et à la Commission. Le respect du critère pour le taux de change repose sur une évaluation des performances de la monnaie lors de la participation au MCE II (voir le texte principal).

que centrale laissent entendre que l'entrée devrait intervenir en 2009 ou 2010 (Banque nationale tchèque et gouvernement tchèque, 2003).

## **Il sera difficile de respecter les critères de Maastricht**

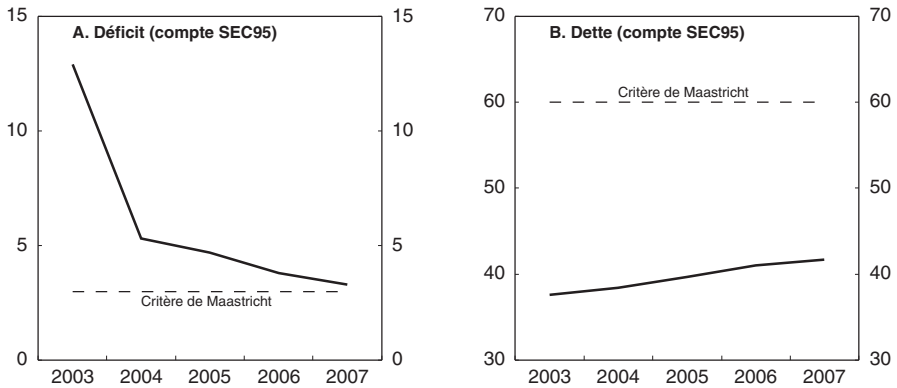
### ***Les critères budgétaires sont stricts, mais indispensables de toute manière***

Le niveau élevé des déficits constitue la difficulté la plus immédiate pour respecter les critères de Maastricht et des progrès tangibles dans l'assainissement budgétaire sont nécessaires pour avoir toute chance d'obtenir une évaluation positive de la part des autorités de l'UE. Pour avoir la ferme garantie d'une évaluation positive, il faut réaliser un déficit de 3 pour cent du PIB ou moins (annexe 3.A1). Comme on l'a vu au chapitre 2, les autorités tchèques visent un déficit de 3.3 pour cent en 2007 (comptes SEC95) (graphique 3.1). Il semble probable que les autorités viseront un déficit de 3 pour cent ou moins en 2008. Cela correspond au scénario d'adoption de l'euro en 2009 ou 2010 dont ont fait état les autorités tchèques, en laissant une marge d'un an, voire deux. Mais, on l'a vu au chapitre 2, on n'observe pas encore une consolidation structurelle durable. Les mesures spécifiques de maîtrise du déficit du côté des recettes ou des dépenses ont été en partie retardées ou édulcorées et le gouvernement n'a toujours pas formulé de propositions détaillées en vue d'une profonde réforme des dépenses et des prestations dans deux secteurs importants : les retraites et la santé.

Le critère d'endettement pour l'adoption de l'euro devrait être aisément rempli, sauf si, bien entendu, la consolidation budgétaire dérape totalement. Selon le système SEC95 utilisé pour évaluer les critères budgétaires, la dette est

Graphique 3.1. **Les critères budgétaires de Maastricht et les ambitions du Programme de convergence 2004<sup>1</sup>**

En pourcentage du PIB



1. Prévisions pour 2004-2007. Les données portent sur les administrations publiques.

Source : Ministère des Finances.

actuellement de 37,6 pour cent du PIB et on est donc encore assez loin du seuil de 60 pour cent.

### Critères monétaires

Le respect de trois des critères de Maastricht dépend essentiellement d'une politique monétaire efficace. Premièrement, le taux d'inflation ne doit pas dépasser le taux de référence spécial sur une période précise d'évaluation couvrant 12 mois. Deuxièmement, la monnaie ne doit pas seulement rester dans le MCE II pendant au moins deux ans, mais aussi être considérée comme ayant obtenu des résultats satisfaisants au sein du MCE II. Enfin, il y a un critère de taux d'intérêt à long terme (annexe 3.A1), qu'on juge généralement moins important car il sera généralement respecté en même temps que le critère d'inflation<sup>2</sup>.

#### Critère d'inflation

Au printemps 2004, la Banque nationale tchèque a fait savoir qu'un objectif central uniforme de 3 pour cent avec une marge de tolérance de  $\pm 1$  point serait appliqué à partir de janvier 2006 et qu'il serait maintenu jusqu'à l'entrée dans la zone euro (voir l'encadré 3.3 pour ce qui concerne la politique en matière d'inflation). Le choix d'un objectif d'inflation de 3 pour cent se justifie dans le moyen terme car, compte tenu des effets de Balassa-Samuelson (voir ci-après), un objectif

### Encadré 3.3. Le régime de ciblage de l'inflation mis en place par la Banque nationale tchèque

La politique monétaire est conduite par la Banque nationale tchèque, qui applique un régime de ciblage de l'inflation très analogue à celui en vigueur dans les autres membres de l'OCDE. Ce régime a été mis en place en 1998, à un moment où la politique de régulation de la masse monétaire et de maintien d'un taux de change fixe s'est révélée intenable. Comme pour les autres pays pratiquant ce régime, le ciblage de l'inflation se double d'une large diffusion des prévisions d'inflation (et de production) sur la base desquelles le Conseil de la Banque nationale tchèque prend ses décisions. Le *Rapport sur l'inflation*, trimestriel, est la principale publication où la Banque fait connaître ses prévisions et ce rapport met bien en lumière le caractère prospectif des décisions de politique monétaire, en soulignant tout particulièrement que les mesures de politique monétaire ont leur efficacité maximale entre 4 et 6 trimestres plus tard. En outre, un compte rendu des réunions mensuelles du Conseil de la Banque est rendu public.

L'objectif était au départ défini en termes de hausse des prix à la consommation « nette », c'est-à-dire sans les variations dues aux prix administrés et aux impôts indirects. En 2002, la Banque a modifié l'objectif de hausse des prix à la consommation en ramenant la fourchette de 3-5 pour cent en janvier 2002 à 2-4 pour cent en décembre 2005. Au printemps 2004, l'objectif central a été fixé à 3 pour cent à partir de 2006 avec une marge de  $\pm 1$  pour cent.

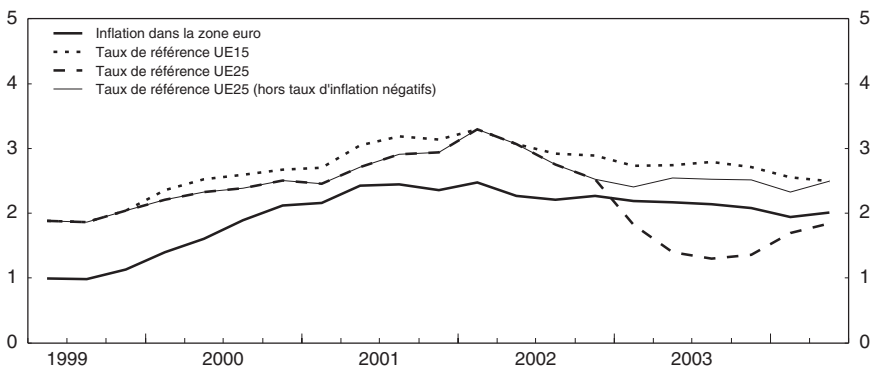
Le principal instrument de politique monétaire est la prise en pension, c'est-à-dire une facilité de dépôt à court terme consentie par la Banque centrale aux banques commerciales sur adjudication. Les adjudications ont lieu tous les 14 jours à taux variable et le taux de prise en pension déclaré est le taux maximum auquel les offres des banques peuvent être satisfaites. Parmi les autres opérations d'open market, on citera les opérations en devises et les opérations sur titres, rarement utilisées.

Un dispositif spécial a été mis en place pour empêcher que les entrées de capitaux étrangers à l'occasion des privatisations exercent des pressions excessives dans le sens de l'appréciation de la monnaie et pour éviter ainsi des pressions déflationnistes non souhaitées sur les prix. Un accord entre le gouvernement et la Banque a été conclu en 2000 et révisé en 2002. En vertu de l'accord de 2002, le gouvernement remet à la Banque 20 pour cent de ses recettes de change provenant des privatisations (jusqu'à l'équivalent de 25 milliards de couronnes) afin de régler des garanties que l'État avait accordées à la Banque et qui donneront lieu à paiement en 2007. Le reliquat des recettes de privatisation est converti en couronnes par la Banque pour le gouvernement (c'est-à-dire que la conversion ne se fait pas sur le marché libre). La Banque fait payer 3 pour cent pour les premiers 50 milliards de couronnes, 6 pour cent pour les 50 milliards suivants et 9 pour cent au-delà.

fixé à un niveau sensiblement inférieur à ce chiffre impliquerait une politique monétaire restrictive, avec des risques pour la croissance. À titre d'exemple, un objectif de 2 pour cent, compte tenu d'un effet Balassa-Samuelson de 1 pour cent, équivaldrait à un objectif d'inflation de 1 pour cent dans les économies plus avancées.

Cependant, les autorités tchèques pourraient éprouver de la difficulté à convaincre de la conformité de l'objectif de 3 pour cent avec le critère d'inflation de Maastricht. Elles devraient donc examiner de près comment le critère est interprété et appliqué par la Commission européenne et par la Banque centrale européenne et ajuster leur stratégie de communication en conséquence. Selon le critère de Maastricht, l'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1½ point celle des « trois États membres présentant les meilleurs résultats ». Depuis mai 2004, il faut prendre en compte l'inflation dans les 25 États membres, et pas seulement dans l'UE à 15 comme c'était le cas pour les précédents candidats à l'entrée dans la zone euro. Jusqu'à une date récente, les « trois États membres présentant les meilleurs résultats » étaient simplement identifiés comme les trois pays affichant l'inflation la plus basse et, comme le montre le graphique 3.2, le taux de référence pouvait être variable et éventuellement très faible. Cependant, ni la Commission européenne ni la BCE ne sont strictement tenus par cette formulation spécifique et il se peut qu'une variante de celle-ci soit appliquée lorsque la performance d'inflation de la République tchèque sera évaluée. De fait, le rapport de la

Graphique 3.2. **Taux de référence pour le critère d'inflation de Maastricht<sup>1</sup>**  
Pourcentage



1. Le taux de référence est l'inflation moyenne des trois pays de l'UE15 (ou des trois pays de l'UE25) affichant l'inflation la plus basse, PLUS 1.5 point de pourcentage. Le calcul prend en compte les moyennes mobiles sur quatre trimestres de la hausse de l'IPCH annualisé.

Source : Banque nationale tchèque ; Eurostat ; OCDE.



Commission sur la convergence publié en octobre 2004 calcule la valeur de référence (2.4 pour cent) comme indiqué ci-dessus, si ce n'est que la Lituanie est exclue au motif que les pays ayant une inflation négative ne sont pas considérés comme présentant les meilleurs résultats en termes de stabilité des prix (Commission européenne, 2004, p. 3). Compte tenu des données historiques, il semble que l'exclusion des taux d'inflation négatifs rend le taux de référence beaucoup plus régulier et plus proche du taux d'inflation moyen de la zone euro mais aussi du taux de référence utilisé pour la première vague de candidats à l'entrée dans la zone euro (graphique 3.2). Néanmoins, même avec cette dernière méthode de calcul le taux de référence est généralement bien inférieur à 3 pour cent, et faute d'une communication satisfaisante sur l'évolution du taux de référence dans le contexte de la politique monétaire tchèque, l'objectif de la Banque nationale tchèque pourrait constituer un signal faible pour les anticipations des marchés, car ceux-ci risquent d'avoir l'impression que la Banque devra en fait viser un niveau bien inférieur à l'objectif, au moins pour la période d'évaluation en vue de l'entrée dans la zone euro.

L'annonce du nouvel objectif d'inflation par la Banque s'est traduite par plusieurs changements de stratégie. Premièrement, en mettant l'accent sur le taux central de 3 pour cent, on indique clairement que l'objectif n'est plus une fourchette, mais un chiffre central. Deuxièmement, le modèle à moyen terme de la Banque doit jouer un rôle accru dans les prévisions d'inflation (auparavant, celles-ci s'appuyaient plus nettement sur les estimations à court terme et sur le sentiment des experts). Un plus grand recours au modèle à moyen terme signifie que certaines variables clés, notamment le taux de change, seront un élément endogène explicite de la prévision d'inflation. Cela devrait permettre un suivi plus étroit de la prévision d'inflation de la Banque et de son degré de réalisation des objectifs d'inflation. Dans le contexte de cette nouvelle approche, il y eu également une modification de la stratégie de communication à l'égard des facteurs inflationnistes exogènes. Auparavant, la Banque énumérait expressément les éléments qu'elle considérait comme ne relevant pas de sa responsabilité pour la réalisation de l'objectif d'inflation. Parmi ces « échappatoires » figuraient les variations des prix des produits de base sur les marchés internationaux, les fortes fluctuations du taux de change de la couronne qui n'étaient pas liées aux paramètres fondamentaux de l'économie intérieure et à la politique monétaire intérieure et les modifications des prix administrés et des impôts indirects<sup>3</sup>. La Banque ne se réfère plus désormais à cette liste dans sa stratégie de communication.

#### *Critère de stabilité du taux de change*

Pour des pays comme la République tchèque qui pratiquent le ciblage de l'inflation et ont un taux de change flottant, il n'est en aucune manière automatiquement garanti de parvenir à rester membre du MCE II et d'obtenir de plus des

autorités de l'UE une évaluation positive quant au respect du critère de taux de change. Pour qu'il y ait évaluation positive sur ce plan, il faut que le taux de change reste « proche » du cours pivot sans « tensions graves » ; autrement dit, il doit rester un peu plus proche du cours pivot que la marge de 15 pour cent qui, si elle n'est pas respectée, déclencherait normalement une intervention de la BCE<sup>4</sup>. En évaluant l'écart par rapport au cours pivot, on tolère davantage une appréciation qu'une dépréciation (voir ci-après). Dès lors, le taux de change est en fait étroitement rattaché et ne peut être utilisé pour absorber les chocs exogènes. De plus, le rattachement implicite peut provoquer des mouvements spéculatifs des marchés et c'est là probablement le point le plus vulnérable lors de la participation au MCE II.

Les problèmes qui tiennent à l'effet Balassa-Samuelson présentent probablement moins d'importance pour le respect du critère de taux de change. Les pressions à la hausse du taux de change réel qui sont dues à l'effet Balassa-Samuelson peuvent être à l'origine de délicats dilemmes lorsqu'il s'agit de savoir s'il faut s'accommoder de l'appréciation en termes réels sous la forme d'une plus forte inflation (qu'il faudra peut-être neutraliser aux dépens de la croissance) ou sous la forme d'une plus forte appréciation du taux de change nominal (avec le risque de ne pas respecter le critère de stabilité du taux de change). Dans un article récent, Egert et autres (2004) ont calculé l'inflation annuelle due à l'effet Balassa-Samuelson à partir de 11 études prenant en compte la République tchèque ; elle se situe entre 0.2 et 4.3 pour cent. Mais la valeur est proche de 1 pour cent dans cinq des études, de sorte qu'on peut penser qu'il s'agit du chiffre le plus probable. Si cet effet se concrétisait, cela ne poserait pas de problèmes en soi pour réaliser le ciblage de l'inflation tout en respectant le critère de taux de change nécessaire pour une évaluation positive en vue de la participation au MCE II.

L'évaluation du point de vue du critère de taux de change n'est pas toujours bien comprise par les marchés et les analystes. Pour clarifier la situation, la Banque nationale tchèque a exposé de façon explicite la position des autorités européennes et l'interprétation qu'elle en donne (Banque nationale tchèque, 2003). Les principaux aspects sont les suivants :

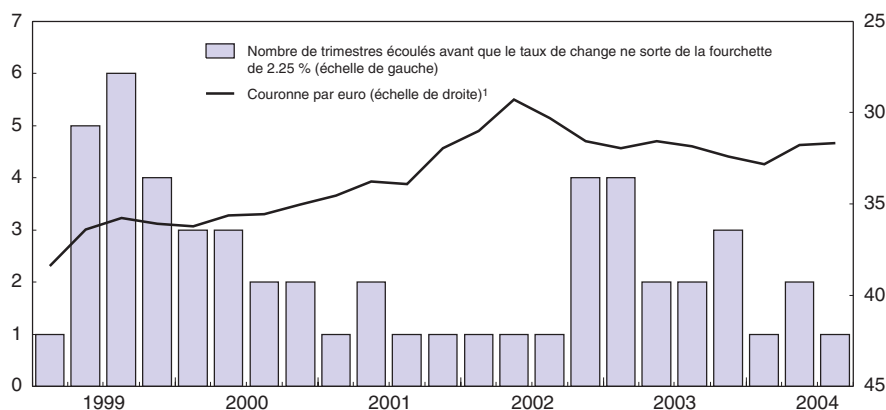
- Aucun réalignement du cours pivot à la baisse n'est possible pendant la période d'évaluation de deux ans. L'interprétation de la Banque est qu'implicitement un réalignement à la hausse est possible.
- La fourchette de  $\pm 2.25$  pour cent servira de référence pour l'évaluation. L'interprétation de la Banque est la suivante : si des interventions excessives ou des mesures hors marché doivent être utilisées pour ne pas s'écarter de cette fourchette, la mise en œuvre des critères pourrait être compromise. Si la fourchette n'est pas respectée, la Banque considère qu'un dépassement de la limite supérieure est davantage admis-

sible qu'un dépassement de la limite inférieure (voir l'annexe 3.A2, qui reprend le texte complet de l'interprétation de la Banque nationale tchèque).

L'évolution passée des fluctuations du taux de change donne une idée très approximative des difficultés qu'il peut y avoir à rester à un niveau proche de la parité centrale. Le graphique 3.3 indique, pour chaque valeur du taux de change en fin de trimestre, le nombre de trimestres où le taux se maintient dans la limite de 2.25 pour cent du taux initial. On voit bien que ces dernières années le taux de change n'est jamais resté longtemps dans la marge de 2.25 pour cent, de sorte que la Banque centrale ne pourra probablement pas s'en tenir à sa politique habituelle de ciblage de l'inflation et ne pourra pas être assurée que le taux de change se rapproche de la parité centrale fixée lors de l'entrée dans le MCE II.

Néanmoins, les fluctuations passées du taux de change ne sont bien entendu qu'un indicateur inexact des problèmes de politique monétaire susceptibles de se poser, car la dynamique de l'inflation et des taux de change sera différente dans le cadre du MCE II. En particulier, l'annonce d'un cours pivot peut contribuer à lisser les fluctuations de la monnaie. De plus, les variations de la couronne, au moins depuis deux ans, sont plus faibles que celles des monnaies de certains des futurs membres de la zone euro, notamment la Hongrie et la Pologne<sup>5</sup>. Dans cette perspective, il semble probable que les autorités tchèques auront moins de problèmes que d'autres pays pour respecter le critère de taux de change.

Graphique 3.3. Fourchette de 2.25 pour cent et évolution passée des taux de change



1. Les taux sont ceux du dernier jour de chaque trimestre. Une hausse (baisse du taux) dénote une appréciation.  
Source : Eurostat; calculs de l'OCDE.

## Notes

1. Le rapport annuel sur la préparation de l'économie tchèque à l'entrée dans le MCE II et à l'adhésion à la zone euro comprendra deux parties. La première évaluera les progrès vers le respect des critères de Maastricht et vers la convergence nominale. La seconde examinera les progrès dans l'alignement de l'économie tchèque sur l'économie de la zone euro et couvrira un large éventail de questions d'alignement structurelles et conjoncturelles.
2. On reproche souvent au critère de taux d'intérêt du traité de Maastricht d'être un indicateur imparfait de l'attachement d'un pays à la stabilité des prix, en constituant peut-être davantage un indicateur des attentes des marchés quant à la probabilité d'adoption de l'euro.
3. Jusqu'à une période récente, la Banque nationale tchèque retenait expressément comme éléments ne relevant pas de sa responsabilité les facteurs suivants :
  - les fortes variations des prix mondiaux des matières premières, de l'énergie et des autres produits de base;
  - les fortes fluctuations du taux de change de la couronne sans lien avec les paramètres fondamentaux de l'économie intérieure et la politique monétaire intérieure;
  - les modifications marquées des conditions de la production agricole ayant une incidence sur les prix;
  - les modifications des prix administrés dont l'impact sur l'inflation dépasse 1½ point de pourcentage ;
  - les modifications importantes des impôts indirects.
4. Mais en fait la BCE n'est pas strictement obligée d'intervenir lorsqu'une monnaie du MCE II atteint la limite de la fourchette de 15 pour cent. Les interventions sont en principe automatiques et illimitées sauf si, pour reprendre une source officielle de la BCE, « elles entrent en conflit avec l'objectif premier de stabilité des prix dans l'État membre ou dans la zone euro » (BCE, 2003).
5. Les différences de volatilité entre les monnaies du Groupe de Visegrad peuvent être illustrées par l'écart type du taux de change mensuel par rapport à l'euro depuis environ 2 ans. Pour la couronne tchèque et la couronne slovaque, l'écart type équivaut à un peu plus de 2 pour cent du taux de change moyen. Il est de l'ordre de 3½ pour cent pour le forint hongrois et légèrement supérieur à 6 pour cent pour le zloty polonais.

## Bibliographie

- BCE (2003), « Policy Position of the Governing Council of the European Central Bank on Exchange Rate Issues Relating to the Acceding Countries », document interne.
- BCE (2004), « The Acceding Countries' Strategies Towards ERM II and the Adoption of the Euro: an Analytical Review », Banque centrale européenne, *Occasional Paper Series*, n° 10, février.
- Banque nationale tchèque (2003a), « ERM II and the Exchange-rate Convergence Criterion; Information for the Czech Government », position paper by the Czech National Bank, juillet.
- Banque nationale tchèque (2003b), ERM II Membership – the View of the Accession Countries, *Working Paper*, n° 11/2003.
- Banque nationale tchèque (2004), *Inflation Report*, July 2004, Prague.
- Banque nationale tchèque et gouvernement tchèque (2003), *The Czech Republic's Euro-area Accession Strategy*, document interne.
- Commission européenne (2004), *Convergence Report 2004 – Technical Annex*, A Commission Services Working Paper.
- Egert, B., D. Ritzberger-Grünwald et M.A. Silgoner (2004), « Inflation Differentials in Europe: Past Experiences and Future Prospects », *Monetary Policy and the Economy*, Q1/04.
- Hochreiter, E. et G. Winckler (1995), The Advantage of Tying Austria's Hands: The Success of the Hard Currency Strategy; *European Journal of Political Economy*, vol. 11, pp. 83-111.
- Komárek, L., Z. Čech et R. Horváth (2003), « Czech National Bank, ERM II Membership - the View of the Accession », *CNB Working Paper Series*, n° 11.
- Kovacs, M. (dir.) (2002), « Investigating the Balassa-Samuelson Effects in CEC5 Countries in the Prospect of EMU Enlargement », *Hungarian Central Bank Working Paper*, n° 2002/5.
- OCDE (2003), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

*Annexe 3.A1***Les critères de Maastricht pour l'entrée dans la zone euro\***

Les quatre critères de convergence sont exposés dans l'article 121 du traité sur la Communauté européenne. Ils sont le reflet du degré de convergence économique que les États membres doivent atteindre. Chaque État membre doit respecter les quatre critères pour pouvoir participer à la zone euro.

**Stabilité des prix**

Le traité dispose : « La réalisation d'un degré élevé de stabilité des prix [...] ressortira d'un taux d'inflation proche de celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix ».

Concrètement, le **taux d'inflation** d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1½ pour cent celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix sur l'année précédant l'examen de la situation de l'État membre.

**Finances publiques**

Le traité stipule : « Le caractère soutenable de la situation des finances publiques [...] ressortira d'une situation budgétaire qui n'accuse pas de déficit public excessif [...] ».

Dans la pratique, la Commission, lors de l'élaboration de sa recommandation annuelle au Conseil des ministres des Finances, examine si la discipline budgétaire a été respectée en se basant sur deux valeurs de référence :

- **Déficit public annuel** : le rapport entre le déficit public annuel et le produit intérieur brut (PIB) ne doit pas dépasser 3 pour cent à la fin du précédent exercice budgétaire. Si ce n'est pas le cas, ce rapport doit avoir diminué de manière substantielle et constante, et avoir atteint un niveau proche de 3 pour cent (interprétation en tendance) ou, alternativement, rester proche de 3 pour cent tout en dépassant de manière exceptionnelle et temporaire ;
- **Dettes publiques** : le rapport entre la dette publique brute et le PIB ne doit pas dépasser 60 pour cent à la fin du précédent exercice budgétaire. Si ce n'est pas le cas, ce rapport doit avoir diminué suffisamment et s'approcher des 60 pour cent à un rythme satisfaisant (interprétation en tendance).

\* Texte repris du site Web de l'Union européenne, septembre 2003 : [www.europa.eu.int/scadplus/leg/en/lvb/l25014.htm](http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/en/lvb/l25014.htm).

### Taux de change

Le traité prévoit : « le respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du Système monétaire européen pendant deux ans au moins, sans dévaluation de la monnaie par rapport à celle d'un autre État membre ».

L'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du Système monétaire européen sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves.

En outre, l'État membre ne doit pas avoir dévalué sa monnaie (c'est-à-dire le cours pivot bilatéral de sa monnaie par rapport à la monnaie d'un autre État membre) de sa propre initiative pendant cette même période.

### Taux d'intérêt à long terme

Le traité dispose : « le caractère durable de la convergence atteinte par l'État membre [...] se reflète dans les niveaux des taux d'intérêt à long terme ».

Pratiquement, les **taux d'intérêt nominaux à long terme** ne doivent pas excéder de plus de 2 pour cent ceux des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix (donc les mêmes que pour le critère de stabilité des prix). La période prise en considération est l'année précédant l'examen de la situation de l'État membre.

*Annexe 3.A2***Déclaration de la Banque nationale tchèque  
sur le critère de taux de change**

Le texte ci-après est repris de la page 3 du document publié par la Banque centrale en juillet 2003 concernant son interprétation des modalités que les autorités de l'UE mettront en œuvre pour évaluer les résultats en matière de taux de change (Banque nationale tchèque, 2003a) :

« La position actuelle des autorités européennes pour l'examen du critère de stabilité du taux de change peut être résumée comme suit (l'interprétation de la Banque nationale tchèque est indiquée entre parenthèses) :

- a) L'État membre doit avoir participé au MCE II pendant les deux années précédant l'examen de sa situation.
- b) Il ne doit pas y avoir eu de réalignement à la baisse du cours pivot pendant les deux années précédant l'examen (une réévaluation du cours pivot est possible implicitement).
- c) Selon l'interprétation actuelle de la Banque nationale tchèque et après consultation des autorités compétentes de l'UE et de la BCE, le respect du critère suppose que le taux de change ait été maintenu dans une marge de fluctuation de  $\pm 2.25$  pour cent (c'est-à-dire plus étroite que la marge standard) de part et d'autre du cours pivot du MCE II « sans tensions graves » (autrement dit, maintenir le taux de change dans la marge étroite de  $\pm 2.25$  pour cent à tout prix au moyen d'interventions excessives ou de mesures hors marché ne sera pas nécessairement considéré comme une réussite pour le respect du critère de stabilité du taux de change). Si le taux de change s'écarte de cette marge, il faut faire une distinction entre le dépassement de la limite supérieure et le dépassement de la limite inférieure (le dépassement de la limite supérieure étant implicitement plus admissible). Dans ce cas, il faut examiner la durée de l'écart, ses motifs ainsi que les taux d'intérêt et les mesures d'intervention au moment de l'écart. »



## Glossaire

<b>ARP</b>	Agence pour le développement des entreprises
<b>a.s</b>	Société par actions
<b>BCE</b>	Banque centrale européenne
<b>CBMT</b>	Cadre de budgétisation à moyen terme
<b>CEZ</b>	Compagnie tchèque d'électricité
<b>CKA</b>	Agence tchèque de consolidation
<b>CNB</b>	Banque nationale tchèque
<b>COV</b>	Composés organiques volatils
<b>CPATLD</b>	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
<b>CSSD</b>	Parti social-démocrate tchèque
<b>CzechIndustry</b>	Agence pour le développement de l'industrie
<b>CzechInvest</b>	Agence pour l'investissement étranger
<b>CZSO</b>	Office statistique tchèque
<b>EES</b>	Évaluation environnementale stratégique
<b>EIE</b>	Étude d'impact sur l'environnement
<b>EURES</b>	Services européens de l'emploi
<b>FNM</b>	Fonds pour la propriété de l'État
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>KDU-CSL</b>	Parti chrétien-démocrate
<b>KOB</b>	Banque de consolidation
<b>LPE</b>	Législation relative à la protection de l'emploi
<b>MCE II</b>	Mécanisme de change européen II
<b>NMS</b>	Niveau minimum de subsistance
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAMT</b>	Politique active du marché du travail
<b>PECO</b>	Pays d'Europe centrale et orientale
<b>PIRLS</b>	Programme international en matière de lecture
<b>PISA</b>	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat
<b>R-D</b>	Recherche et développement
<b>SCN</b>	Système de comptabilité nationale
<b>SEC95</b>	Système européen de comptes économiques intégrés
<b>SFP</b>	Statistiques de finances publiques
<b>SME</b>	Système monétaire européen
<b>SZDC</b>	Administration de l'infrastructure ferroviaire

**TEMI**  
**TI**  
**TIC**  
**TVA**

Taux effectif moyen d'imposition  
Technologies de l'information  
Technologies de l'information et des communications  
Taxe sur la valeur ajoutée

# Table des matières

<b>Résumé</b>	8
<b>Évaluation et recommandations</b>	11
<b>1. Situation et enjeux économiques</b>	25
La croissance s'accélère	25
Les conditions monétaires sont satisfaisantes	29
Politique budgétaire et réforme des dépenses publiques	29
Des mesures pour faciliter l'entrée dans la zone euro	33
Améliorer la politique à l'égard des entreprises	35
Améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre	38
Autres aspects de l'action publique : l'environnement	42
Notes	43
Bibliographie	45
<i>Annexe 1.A1. Révision récente des statistiques du PIB</i>	46
<b>2. Politique budgétaire et réforme des dépenses publiques</b>	47
Déficits enregistrés en 2003 et 2004	49
Le programme de réforme budgétaire améliore les procédures budgétaires et s'attaque au déficit	52
Autres questions liées à la réforme des dépenses publiques	70
Administration électronique	71
Le rôle des administrations infranationales dans la politique budgétaire	71
Notes	76
Bibliographie	79
<i>Annexe 2.A1. Progrès de la mise en œuvre des propositions de réforme budgétaire de 2003</i>	80
<i>Annexe 2.A2. Données de base sur les comptes publics</i>	84
<i>Annexe 2.A3. Comptes des administrations publiques</i>	91
<b>3. Comment entrer dans la zone euro dans de bonnes conditions</b>	95
La stratégie tchèque pour l'adoption de l'euro est solide	95
Il sera difficile de respecter les critères de Maastricht	99
Notes	106
Bibliographie	107
<i>Annexe 3.A1. Les critères de Maastricht pour l'entrée dans la zone euro</i>	108
<i>Annexe 3.A2. Déclaration de la banque nationale tchèque sur le critère de taux de change</i>	110

<b>4. Améliorer la politique à l'égard des entreprises</b>	111
Les restructurations d'entreprises se heurtent à un environnement juridique inadapté	112
Les dispositifs de soutien ciblé en faveur des entreprises sont très répandus	119
Les positions dominantes sont courantes dans les industries de réseau	126
Notes	132
Bibliographie	135
<i>Annexe 4.A1.</i> Inscription d'une société au registre du commerce	136
<i>Annexe 4.A2.</i> Mesures ciblées destinées à attirer l'IDE : leçons à tirer de l'expérience internationale	138
<i>Annexe 4.A3.</i> Les registres de crédit des entreprises	139
<i>Annexe 4.A4.</i> Réglementation des industries de réseau	140
<b>5. Améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre</b>	143
Remédier aux pièges de l'inactivité et accroître la mobilité	147
Le coin fiscal est trop élevé	163
La législation relative à la protection de l'emploi est inégale	164
Formation des salaires	167
L'acquisition de qualifications et l'éducation ne réagissent pas suffisamment à l'évolution de la demande du marché du travail	168
L'intégration de la population tzigane devrait recevoir une priorité plus élevée	171
Notes	177
Bibliographie	180
<i>Annexe 5.A1.</i> Dépenses de protection sociale	182
<i>Annexe 5.A2.</i> Taux de compensation pendant le chômage	183
<i>Annexe 5.A3.</i> Calcul des indemnités de maladie	185
<i>Annexe 5.A4.</i> Procédures administratives de préavis et de licenciement	186
<b>6. Politique d'immigration : faire face aux besoins engendrés par le vieillissement de la population active</b>	189
Historique des mouvements migratoires : vers une libre circulation de la main-d'œuvre	189
Une politique d'immigration en gestation	196
L'impact économique de l'immigration est très probablement positif, mais il est difficile de le quantifier	203
L'émigration devrait rester faible	212
Conclusions et recommandations en vue d'une politique d'immigration plus ciblée	218
Notes	222
Bibliographie	224
<b>7. Questions environnementales pour un développement durable</b>	227
Changement climatique	227
7.1. L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable	228
Pollution atmosphérique	236
Notes	244
Bibliographie	245
Glossaire	247
<b>Encadrés</b>	
1.1. La situation politique	26
1.2. Prévisions économiques de l'OCDE, automne 2004	27
1.3. Structure du secteur des entreprises en République tchèque	37
2.1. Évaluation de la politique budgétaire et de la réforme des dépenses publiques	48
2.2. Comptes budgétaires publics	50

3.1.	Évaluation de la politique concernant l'entrée dans la zone euro	96
3.2.	Calendrier de la procédure d'évaluation pour l'entrée dans la zone euro	98
3.3.	Le régime de ciblage de l'inflation mis en place par la Banque nationale tchèque	101
4.1.	Analyse de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises	113
4.2.	Soutien ciblé en faveur des industries manufacturières et de certaines activités de services	121
4.3.	Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME)	124
5.1.	Évaluation de l'action menée et recommandations pour le marché du travail et les qualifications de la main-d'œuvre	144
5.2.	Le système de protection sociale	147
5.3.	La nouvelle loi sur l'emploi	151
5.4.	Politiques actives du marché du travail	161
5.5.	Protection de l'emploi : modification de la législation	167
6.1.	Évaluation de la politique migratoire : effets des migrations sur l'économie	190
6.2.	Statistiques des flux migratoires	192
6.3.	Législation et procédures en matière d'immigration	198
6.4.	Projet pilote relatif à la sélection active de travailleurs étrangers qualifiés	201
6.5.	Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 durant la période transitoire	214
7.1.	L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable	228

## Tableaux

2.1.	Effets des mesures côté recettes sur le budget de l'État, selon les <i>Perspectives budgétaires</i> 2004-2006	56
2.2.	Incidence des mesures côté dépenses sur le budget de l'État, selon les <i>Perspectives budgétaires</i> 2004-2006	56
2.3.	Principales sources restantes de recettes de privatisation	60
2.4.	Indicateurs de résultats : viabilité des revenus des retraités	61
2.5.	Coût des retraites par rapport au PIB	65
2.6.	Principales caractéristiques des finances publiques aux trois échelons d'administration	72
2.A2.1.	Fonds extrabudgétaires	87
2.A2.2.	Garanties et engagements hors budget	88
2.A3.1.	Comptes de trésorerie ajustés des administrations publiques, 2000-2004, en pourcentage du PIB	92
2.A3.2.	Comptes de trésorerie ajustés des administrations publiques, 2000-2004	93
3.1.	Le respect des critères de Maastricht : problème de calendrier	98
4.1.	Tarifs de l'opérateur historique pour les appels locaux et à longue distance	128
4.2.	Tarifs du haut débit : comparaison des meilleures offres en 2003 avec un débit descendant de 512 Kbps	129
4.3.	Ouverture des marchés de l'énergie	131
4.A1.1.	Étapes de l'inscription au registre du commerce	137
5.1.	Aide aux foyers à faible revenu et prestations familiales	148
5.2.	Définition du niveau minimum de subsistance (NMS) et des critères de ressources pour l'assistance aux foyers à faible revenu	150
5.3.	Taux effectifs moyens d'imposition (TEMI) pour les personnes passant d'un chômage à plein-temps à un emploi à plein-temps	153
5.4.	Régimes d'invalidité	157
5.5.	Barème de cotisations à la sécurité sociale et à l'assurance-maladie	163
5.A1.1.	Dépenses de protection sociale, 2003	182
5.A2.1.	Taux de compensation nets pour une personne seule durant la période initiale de chômage	183
5.A2.2.	Taux de compensation nets pour les bénéficiaires à faible revenu	184
5.A3.1.	Calcul des indemnités de maladie	185
5.A4.1.	Procédures administratives de préavis et de licenciement	186
6.1.	Résidents tchèques dans certains pays de l'OCDE, début des années 2000	193
6.2.	Répartition de l'emploi, 2003	205

6.3. Niveau d'instruction des travailleurs d'Europe centrale et orientale	209
6.4. Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 au cours des deux premières années de la période transitoire	215
6.5. Intentions d'émigration dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, avril 2002	217
6.6. Intentions d'émigration en République tchèque (en pourcentage de la population de 18-59ans)	217
7.1. Indicateurs de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES), grammes d'équivalent CO <sub>2</sub> par \$PPA de PIB	229
7.2. Emissions de GES et indicateurs sectoriels	230
7.3. Projections des émissions de GES, scénario de référence et scénario de forte croissance	232
7.4. Principaux indicateurs : pollution atmosphérique	238

## Graphiques

1.1. Croissance de la production	28
1.2. Durée de la période de rattrapage	28
1.3. Inflation et taux d'intérêt	30
1.4. Tendances du déficit budgétaire et des dépenses et recettes publiques	31
1.5. Déficit prévus et effectifs du budget de l'Etat	32
1.6. Coin fiscal moyen supporté par un célibataire, 2003	32
1.7. Pourcentage d'augmentation de dépendance économique des personnes âgées de 2020	34
1.8. Utilisation de la main-d'œuvre	38
1.9. Pourcentage de la population ayant fait des études supérieures, 2001	40
2.1. Objectifs de déficit dans les <i>Perspectives budgétaires</i> du ministère des Finances pour 2003-2006 et 2005-2007	53
2.2. Évolution du coût des pensions de vieillesse par rapport au PIB, comparaison internationale	63
2.3. Taux de remplacement global assuré par les retraites sur la période 1988-2001	64
3.1. Les critères budgétaires de Maastricht et les ambitions du Programme de convergence 2004	100
3.2. Taux de référence pour le critère d'inflation de Maastricht	102
3.3. Fourchette de 2.25 pour cent et évolution passée des taux de change	105
4.1. Nombre de procédures de faillite engagées et réglées	115
4.2. Dépenses téléphoniques annuelles des petites entreprises, mai 2004	128
5.1. Sources du revenu mensuel des familles en chômage de longue durée, 2004	152
5.2. Gains bruts et revenu net, données mensuelles, 2003	154
5.3. Répartition des dépenses au titre des politiques actives du marché du travail, 2003	160
5.4. Rigueur de la législation relative à la protection de l'emploi, 2003	165
5.5. Coût des licenciements en fonction de l'ancienneté, 2003	166
5.6. Part de la population suivant des programmes d'enseignement à temps plein	169
6.1. Flux migratoires des Tchèques, des Slovaques et des ressortissants d'autres pays	193
6.2. Ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale résidant dans des pays occidentaux de l'UE	194
6.3. Résidents étrangers par type de visa, 1992-2003	195
6.4. Principaux pays d'origine des résidents étrangers	195
6.5. Étrangers travaillant en République tchèque, par type de permis	197
6.6. Migrations et incitations à émigrer en République tchèque à partir de la Slovaquie	206
6.7. Structure de qualification des emplois des titulaires d'un permis de séjour temporaire, par principal pays d'origine, 2003	208
6.8. Emplois supplémentaires nécessaires pour stabiliser le rapport population âgée/salariés	212
6.9. Rémunération brute annuelle moyenne en Allemagne et en République tchèque	213
7.1. Intensité des émissions de polluants atmosphériques classiques à la fin des années 90	240
7.2. Émissions de polluants atmosphériques sur la période 1990-2000	240
7.3. Objectifs fixés par la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique à longue distance et situation en 2000	241

## STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, 2003

### LE PAYS

Superficie (1 000 km <sup>2</sup> )	79	Villes principales, 31.12.2002 (1 000 habitants)	
Agriculture, 2002 (%)	54	Prague	1 187
Forêt, 2002 (%)	34	Brno	387
		Ostrava	315

### LA POPULATION

Population (1 000)	10 211	Emploi (1 000)	4 698
Densité au km <sup>2</sup>	129	Agriculture (%)	5
Accroissement naturel de la population (1 000)	-18	Industrie (%)	40
Migration nette (1 000)	26	Services (%)	56

### LE GOUVERNEMENT

Consommation publique (% du PIB)	24	Chambre des députés, Mars 2003	Sièges
Recettes totales du secteur public (% du PIB)	42	Parti social démocrate tchèque	70
Dette publique, définition des comptes nationaux (% du PIB)	37	Parti démocratique civique	58
		Parti communiste	41
		Union pour la liberté/Union démocrate chrétienne	31
		- Coalition de la Parti Populaire	
		Total	200

### LA PRODUCTION

PIB, prix courants (billion CZK)	2 551	Origine de la valeur ajoutée (%)	
PIB par habitant (USD, prix courants)	8 864	Agriculture	3
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	27	Industrie	38
		Services	59

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et de services (% PIB)	62	Importations de biens et de services (% PIB)	65
Principales exportations (% du totales de marchandises)		Principales importations (% du totales de marchandises)	
Machines et matériel de transport	50	Machines et matériel de transport	43
Produits manufacturés	35	Produits manufacturés	31
Produits chimiques	12	Produits chimiques	11

### LA MONNAIE

Unité monétaire : Koruny tchèque		Unités monétaires par euro	
Unités monétaires par dollar, 2003	28.13	Année 2003	31.84
		Août 2004	31.63

*Note* : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

## Résumé

Après son adhésion à l'Union européenne, le principal impératif de la République tchèque est de renforcer ses perspectives de croissance. À l'heure actuelle, le potentiel de croissance est légèrement supérieur à 3 pour cent, ce qui implique un rythme modéré de rattrapage du niveau de vie dans l'UE et ailleurs. Des objectifs plus ambitieux sont possibles sur le front de la croissance, et il est heureux que le programme du nouveau gouvernement en tienne compte. Cette *Étude* fait ressortir quatre grands défis.

### Assainir les finances publiques

L'assainissement budgétaire est le problème majeur de la politique macroéconomique. Il s'impose non seulement pour faire face au vieillissement et modérer la charge fiscale mais aussi pour remplir les conditions d'entrée dans la zone euro. Un programme judicieux de réformes budgétaires a été mis en route, qui prévoit notamment un système de plafonds de dépenses globaux pluriannuels et d'importantes coupes dans les dépenses. Cependant, jusqu'ici, ce sont surtout des mesures d'accroissement des recettes qui ont été mises en œuvre et les mesures prises du côté des dépenses n'ont pas encore pleinement porté leurs fruits. Les efforts déployés pour obtenir un large consensus politique sur la réforme des retraites sont certes louables, mais il faut souligner que, quelle que soit la réforme qui sera finalement appliquée, elle devra générer des économies budgétaires considérables. Tandis que la réforme des soins de santé doit aussi induire des économies, les propositions concrètes se font attendre dans ce domaine. Pour faciliter l'évaluation de la position budgétaire réelle, les fonds extra-budgétaires doivent être plus étroitement intégrés dans les procédures générales de budgétisation du secteur public. En outre, la décentralisation accrue des services publics rend d'autant plus nécessaires les bonnes pratiques budgétaires et la transparence dans les administrations régionales et municipales.

### Réussir l'entrée dans la zone euro

La Banque centrale et le ministère des Finances ont formulé une stratégie transparente pour l'entrée dans la zone euro, qui prévoit de minimiser la durée du passage dans le MCE II. Des rapports annuels évalueront les conditions économiques au regard des critères de Maastricht et une demande d'entrée dans le MCE II ne sera présentée que si la probabilité d'un premier examen positif par les autorités de l'UE est forte. L'objectif de 3 pour cent retenu pour l'inflation en vue de l'entrée dans la



zone euro se justifie dans une optique à moyen terme. Peut-être sera-t-il cependant difficile d'expliquer comment cet objectif peut se concilier avec le critère de Maastricht pour la stabilité des prix. Les autorités tchèques devront donc *apporter une grande attention à la façon dont les critères de Maastricht sont interprétés et appliqués par la Commission européenne et la BCE et adapter leur stratégie de communication en conséquence.*

### **Créer un climat plus propice à l'entreprise**

Le rattrapage du niveau de vie devra provenir pour l'essentiel d'une stimulation des gains de productivité. Cela suppose une réallocation plus rapide des ressources entre les entreprises et une croissance plus vigoureuse de la productivité dans l'entreprise. Alors que la République tchèque se montre très compétitive pour attirer l'investissement direct étranger, sa politique envers les entreprises peu performantes et les jeunes entreprises présente des carences, ce qui a pour effet de freiner les entrées et sorties. Les procédures de faillite sont lourdes, souvent très longues et se soldent généralement par la liquidation d'entreprises parfois dépouillées de leurs actifs. Des réformes sont programmées de longue date, et il est heureux de constater qu'une nouvelle législation semble finalement se mettre en place. Cette législation entend renforcer le rôle des créanciers, accélérer les procédures et favoriser les concordats. De même, les initiatives visant à simplifier l'inscription au registre du commerce sont tout à fait opportunes et devraient être mises en œuvre dès que possible. Le climat général des affaires souffre aussi des problèmes posés par la concurrence dans les industries de réseau, le coût de certains services, notamment l'Internet, étant supérieur à la moyenne internationale.

### **Améliorer le fonctionnement du marché du travail**

La mobilité professionnelle et géographique est faible. L'extension administrative des conventions collectives en matière de salaires, la stricte législation relative à la protection de l'emploi concernant les licenciements individuels, le contrôle des loyers, les sérieux pièges de la pauvreté (notamment pour les familles) et l'existence d'un coin fiscal élevé ont contribué à un très important chômage de longue durée. La population tzigane est particulièrement touchée à cet égard. Les migrations atténuent dans une certaine mesure les rigidités du marché du travail, les Slovaques comblant les vacances d'emplois qualifiés et les ressortissants d'autres pays d'Europe de l'Est (Ukrainiens pour la plupart) occupant les emplois non qualifiés qui n'intéressent pas les ressortissants tchèques. La lutte contre le chômage appelle des mesures sur un large front, et tout spécialement une réforme du système de prestations sociales parallèlement à une réduction du coin fiscal et à un assouplissement de la législation relative à la protection de l'emploi. L'exclusion économique et sociale généralisée des Tziganes doit retenir davantage l'attention, notamment dans le système éducatif. Une politique d'immigration moins restrictive est nécessaire pour remédier à des problèmes immédiats tels que les incohérences concernant la délivrance des permis de travail et pour faire en sorte que les compétences des immigrants correspondent mieux aux besoins des employeurs tchèques.

*Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.*

•

*La situation économique et les politiques de la République tchèque ont été évaluées par le Comité le 11 octobre 2004. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 28 octobre 2004.*

•

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Philip Hemmings, Ann Vourc'h, Dana Hajkova et Boris Cournede sous la direction de Andreas Wörgötter.*

•

*L'Étude précédente de la République tchèque a été publiée en avril 2003.*



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Czech Republic 2004**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-cze-2004-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2004-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2005), « Comment entrer dans la zone euro dans de bonnes conditions », dans *OECD Economic Surveys: Czech Republic 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-cze-2004-5-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2004-5-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).